



Condamnation pour vol à l'étalage

Par **jegas**, le **10/12/2010** à **22:41**

Bonjour!

Mon père a été condamné à payer une amende pour vol alors qu'il ne l'a pas commis.. afin que vous puissiez m'aider, je vais vous raconter cette drôle d'histoire qui n'est plus si drôle à ce jour.

Pour Noël 2008 je me suis rendue dans un magasin discount afin de faire mes cadeaux. Cependant, l'un de ces cadeaux s'avèrent défectueux. Je retourne au magasin et me fait échanger ce produit. Ce second produit est lui aussi défectueux..Je retourne une seconde fois dans ce magasin très en colère et réclame le remboursement car je n'avais pas l'intention de "tester " tous leurs produits! Or impossible de me faire rembourser, ils me proposent un avoir. Je n'avais aucunement l'intention d'avoir un "avoir" auprès d'un magasin dont plus de la moitié des objets sont défectueux! bref je rentre chez moi avec mon produit qui ne marchait pas..

Mon père n'a pas apprécié l'attitude pas du tout commerçante de ce magasin et décide de s'y rendre janvier 2009 pour leur faire part de son mécontentement.

Apparemment le dialogue n'a pas été très fructueux puisqu'ils ont refusé de rembourser.

Et là les soucis commencent car mon père pour les embêter décide d'enfiler un blouson et de faire semblant de sortir du magasin. Bien sûr les vigiles étaient là et l'en ont empêché, le magasin a appelé la police et a porté plainte.

Vous imaginez bien que mon père a fait toute cette mascarade pour les embêter et qu'il n'est pas sorti du magasin avec cet affreux blouson.

Février 2010, le juge de proximité a condamné mon père par courrier à payer une amende de 600€

A ce jour mon père n'a rien payé car il estime n'avoir rien volé, et n'avoir rien reçu d'officiel. Cela m'exaspère car mon père n'a rien volé, il a un casé vierge, que tous les objets de ce magasin sont défectueux.

Que peut on faire? Merci

Par **Marion2**, le **10/12/2010** à **23:31**

Je ne comprends pas du tout l'attitude de votre père... Il prend un blouson dans ce magasin, l'enfile, et fait semblant de sortir !!!

[citation]Vous imaginez bien que mon père a fait toute cette mascarade pour les embêter et qu'il n'est pas sorti du magasin avec cet affreux blouson.

[/citation]

Non, je n'imagine pas du tout que votre père ait fait cette mascarade pour les embêter !!! Un père "normal" n'adopte pas du tout ce genre d'attitude.

[citation] ce jour mon père n'a rien payé car il estime n'avoir rien volé, et n'avoir rien reçu d'officiel. Cela m'exaspère car mon père n'a rien volé, il a un casé vierge[/citation]

A yeux de la loi, il a voulu voler.

Il a été condamné ! s'il ne règle pas, il va se retrouver avec des frais supplémentaires (huissiers, intérêts de retard...).

IL a tout intérêt à régler sa dette le plus rapidement possible afin qu'il ne se retrouve pas avec une somme à régler qui va dépasser très rapidement les 600€

Par **jegas**, le **11/12/2010** à **09:52**

bonjour

Ma fille n'a rien compris dans ma démarche, je ne vois pas ce que j'aurai pû faire en me comportant ainsi.

Le magasin refusant de me rembourser, je n'avais d'autre choix que d'accepter un avoir et de chercher un nouvel article pour récupérer ma mise.

J'ai donc essayé un blouson et afin de le montrer à ma femme qui était restée dans la voiture sur le parking extérieur je me suis rendu d'un pas rapide vers l'entrée devant laquelle se trouvait un vigile.

Je me suis donc dirigé vers cette personne pour lui expliquer mon souhait .Mon comportement nerveux ainsi qu'une première altercation verbale auparavant ont ils déclenché un doute auprès de ce monsieur ,pensant que je voulais m'enfuir avec le dit blouson?. Sans attendre de réponse celui ci m'a immédiatement agressé et avec l'aide du responsable du magasin m'ont emmené dans un endroit confiné ou j'ai reçu des coups de poings.Par leur appel la police s'est déplacée et a pris leur déposition,mais pas la mienne.

Devant mon état physique ,j'ai effectué un constat médical auprès d'un médecin de garde entre une demie et une heure après les faits qui mentionnait des traces de coups.

A l'audience du tribunal, j'étais seul,absence de la partie adverse ,non représentation ,ni motif d'absence.

La conviction de la présidente sur ma culpabilité était flagrante et n'a pas pris en compte que je réclamais la vidéo pour bien démontrer que je n'étais pas sorti du

magasin .ainsi que mon dépôt de plainte accompagné du certificat médical prétextant que ce médecin était celui de "famille" mettant en doute son honorabilité.
D'autre part comment pouvais je faire, étant donné que les portes sont à ouverture automatique et à sens unique?

Par **Marion2**, le **11/12/2010 à 13:25**

[citation]J'ai donc essayé un blouson et afin de le montrer à ma femme qui était restée dans la voiture sur le parking extérieur je me suis rendu d'un pas rapide vers l'entrée devant laquelle se trouvait un vigile.
[/citation]

Ne me dites pas que vous croyez que l'on peut essayer un vêtement et sortir sur le parking avec le vêtement sur le dos ?

Pourquoi votre épouse n'est-elle pas venue avec vous ?

Je comprends fort bien que le Juge ne vous ait pas cru, surtout si vous lui avez dit que vous vouliez montrer le blouson à votre femme qui était restée sur le parking !!!

Par **mimi493**, le **11/12/2010 à 13:52**

Pour attester des coups, il fallait demander à voir le légiste de garde.
De plus, ensuite, c'est à l'enquête de déterminer s'ils ont été donné par les personnes que vous accusez, s'ils étaient légitimes (vous étiez interpellé pour vol). En tout état de cause, ce sont deux procédures distinctes : le vol, les violences. Le juge lors de l'audience sur le vol, n'a pas à prendre en compte les violences, objet d'une autre procédure.

Quant au reste, que vous soyez sorti ou non, ne change rien : vous avez essayé de sortir par la force et ce n'est que via l'intervention d'un vigile que vous n'êtes pas sorti. La tentative de vol est donc constituée.